



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Amiante

Question écrite n° 48387

#### Texte de la question

M. Jean Kiffer appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés rencontrées par les entreprises françaises dont l'action principale est le désamiantage et le déflocage. En effet, notre réglementation impose à toutes les entreprises au moment de leur création la souscription d'un contrat d'assurance responsabilité civile chef d'entreprise. Cependant, concernant l'exercice de cette activité en particulier, les sociétés françaises d'assurance refusent de façon systématique de souscrire ce genre de risques. Il lui rappelle qu'il s'agit de sociétés dont l'objet est de mettre en place des technologies qui permettent une meilleure protection pour l'environnement. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'économie et des finances, qui exerce la tutelle sur les compagnies d'assurance, ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation de fait qui a pour conséquence de bloquer la création d'entreprises nouvelles de ce type, et qui, au surplus, nous met dans une situation d'infériorité par rapport à nos voisins européens et notamment allemands.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Kiffer Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48387

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 757